AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C1201
FR0000031122-FS0523

12 juin 2017

Déclaration de franchissements de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

AIR FRANCE-KLM

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 9 juin 2017, la société de droit suisse UBS Group AG (Bahnhofstrasse 45, CH-8001 Zurich, Suisse) a déclaré avoir franchi :

- en hausse, le 5 juin 2017, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société UBS Switzerland AG qu'elle contrôle, le seuil de 5% du capital de la société AIR FRANCE-KLM et détenir, directement et indirectement, 15 070 939 actions AIR FRANCE-KLM représentant autant de droits de vote, soit 5,02% du capital et 3,99% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
UBS AG	8 624 635	2,87	8 624 635	2,28
UBS Switzerland AG	6 446 304	2,15	6 446 304	1,71
Total UBS Group AG	**15 070 939**	**5,02**	**15 070 939**	**3,99**

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions AIR FRANCE-KLM hors marché.

Le déclarant a précisé détenir, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce, 11 585 263 actions AIR FRANCE-KLM (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1er alinéa) réparties comme suit :

- 470 000 actions AIR FRANCE-KLM faisant l'objet d'une faculté de rappel à tout moment par suite de la conclusion d'un prêt de titres portant sur lesdites actions AIR FRANCE-KLM ; et

- 11 115 263 actions AIR FRANCE-KLM faisant l'objet d'une faculté de rappel à tout moment par suite de leur transfert à titre de *collateral.*

Le déclarant a par ailleurs précisé détenir, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce, 774 091 actions AIR FRANCE-KLM (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1er alinéa) résultant de la conclusion (i) d'un contrat « *equity swaps* » à dénouement en espèces portant sur 634 991 actions AIR FRANCE-KLM, arrivant à échéance entre le 22 février 2018 et le 3 février 2020 et (ii) d'un contrat « *equity options* » à dénouement en espèces portant sur 139 100 actions AIR FRANCE-KLM, arrivant à échéance le 15 décembre 2017.

[1] Sur la base d'un capital composé de 300 219 278 actions représentant 377 926 313 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- en baisse, le 6 juin 2017, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société UBS Switzerland AG qu'elle contrôle, le seuil de 5% du capital de la société AIR FRANCE-KLM et détenir, directement et indirectement, 14 523 159 actions AIR FRANCE-KLM représentant autant de droits de vote, soit 4,84% du capital et 3,84% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
UBS AG	8 619 703	2,87	8 619 703	2,28
UBS Switzerland AG	5 903 456	1,97	5 903 456	1,59
Total UBS Group AG	**14 523 159**	**4,84**	**14 523 159**	**3,84**

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions AIR FRANCE-KLM hors marché.

Le déclarant a précisé détenir, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce, 9 657 914 actions AIR FRANCE-KLM réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1er alinéa) :

- 470 000 actions AIR FRANCE-KLM faisant l'objet d'une faculté de rappel à tout moment par suite de la conclusion d'un prêt de titres portant sur lesdites actions AIR FRANCE-KLM ; et

- 9 187 914 actions AIR FRANCE-KLM faisant l'objet d'une faculté de rappel à tout moment par suite de leur transfert à titre de *collateral.*

Le déclarant a par ailleurs précisé détenir, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce, 551 130 actions AIR FRANCE-KLM (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1er alinéa) résultant de la conclusion (i) d'un contrat « *equity swaps* » à dénouement en espèces portant sur 412 030 actions AIR FRANCE-KLM, arrivant à échéance entre le 22 février 2018 et le 4 mai 2020 et (ii) d'un contrat « *equity options* » à dénouement en espèces portant sur 139 100 actions AIR FRANCE-KLM, arrivant à échéance le 15 décembre 2017.